



La plateforme nationale d'interception judiciaire (PNIJ) : Un outil également *indispensable* sur le département de la Réunion

L'UNSA Police, grâce à sa proximité avec les collègues, soucieux des conditions de travail et militant pour le progrès afin d'optimiser les outils mis à dispositions des fonctionnaires, s'est étonné qu'une fois de plus le département de la Réunion déroge à la règle...

En effet, l'UNSA Police a récemment appris que l'application PNIJ (plateforme nationale d'interception judiciaire) sous CHEOPS NG, permettant d'établir des réquisitions téléphoniques avec des réponses rapides, était active en métropole et **indisponible à la Réunion.**

Cette application permet la simplification du travail des services d'investigation et d'autant plus que l'article 230-45 du CPP prévoit que *l'ensemble des réquisitions et demandes adressées à des fins d'obtention des données de connexions, de géolocalisation ou interceptions devront désormais « sauf impossibilité technique », obligatoirement être formulées par l'intermédiaire de la PNIJ, qui en organisera la centralisation et l'exécution.*

➔ **L'UNSA Police, devant cette incohérence, a saisi Monsieur le DDSP à ce sujet, qui nous a assuré avoir fait le nécessaire afin que la PNIJ soit active sur le département de la Réunion.**

➔ **Aujourd'hui, L'UNSA Police se félicite d'apprendre que la PNIJ est désormais disponible sous CHEOPS NG, pour la DDSP de la Réunion.**

« L'UNSA Police, au plus près de vous, travaillera sans relâche pour vous simplifier les tâches par la mise à disposition d'outils de progrès. »

Jean-Pierre Lauret
Secrétaire départemental La Réunion
UNSA Police

UNSA Police, le langage de vérité !